

CONSEIL MUNICIPAL
11 mars 2025 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents :

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOIGNARD, Annie COMPAGNONI, Frédérique MULLER, Martine PERROT, Marlène RAMEL,
Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT, Maurice TURNERET, Alain TRONCIN

Secrétaire de séance : Maurice TURNERET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025
- Vote des comptes administratif et de gestion
- Affectation du résultat
- Vote des budgets communal et forêt
- Vote des taxes
- Demande de subventions
- Convention avec le Centre de Gestion pour adhésion au contrat collectif relatif à l'obligation de participer au financement de la complémentaire santé des agents
- Demandes de Mme Colette MULLER :
 - * Echange de terrain
 - * Courrier relatif à une demande de dévoiement d'une canalisation d'assainissement
- Informations diverses
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion et du compte administratif – Affectation du résultat

Madame Le Maire présente le compte de gestion 2024 établi par Mr Frédéric DENECHERE, receveur principal.

Après avoir pris connaissance des documents, les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 et autorisent Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Puis Madame le Maire présente le compte administratif 2024.

COMMUNAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2024	49 207.36 €	144 626.95 €
Dépenses 2024	40 315.86 €	108 876.86 €
	-----	-----
Total	8 891.50 €	37 830.80 €
Report excédent 2023		43 212.14 €
Report déficit assainissement	- 39 759.74 €	
Reste à réaliser	2 000,00 €	
	-----	-----
Résultat net 2024	- 30 868.24 €	78 962.23 €
Affectation du résultat :		
Proposition d'affectation au 1068	32 868.24 € (dont 2000 € RAR)	
Résultat reporté (R002)	46 093.99 €	

FORET

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2024	59 034.92 €	76 973.48 €
Dépenses 2024	92 159.47 €	39 142.68 €
	-----	-----
Total	- 33 124.55 €	37 830.80 €
Report excédent 2023		600 017.26 €
Report déficit 2023	17 447.42 €	
Reste à réaliser	23 500,00 €	
	-----	-----
Résultat net 2024	- 50 571.97 €	637 848.06 €
Affectation du résultat :		
Proposition d'affectation au 1068	74 071.97 € (dont 23 500 € RAR)	
Résultat reporté (R002)	563 776.09 €	

Suite à cette présentation, Martine PERROT se retire afin que les membres du conseil municipal procèdent au vote.

Annie COMPAGNONI, Présidente, demande si ces comptes suscitent des remarques ou précisions complémentaires.

Ces comptes ne faisant l'objet d'aucune observation, Annie COMPAGNONI invite les conseillers à procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des documents, les Membres du Conseil approuvent, à l'unanimité :

- le compte administratif 2024, constatant la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur
- l'affectation des résultats 2024

Vote des budgets communal, forêt,

Madame le Maire présente les deux budgets pour 2025, à savoir :

le budget communal
le budget forêt

Elle rappelle que ceux-ci sont scindés en deux parties : Dépenses et Recettes pour les postes respectifs «Fonctionnement» et «Investissement». Les divers documents ont été remis aux participants.

Madame le Maire fait une présentation de ces budgets en indiquant, pour chaque poste, ce qui avait été prévu pour 2024, ce qui a été réalisé et les propositions 2025 soumises à l'approbation du Conseil.

Au cours de cette présentation, Madame le Maire donne les informations complémentaires en tant que besoin et répond à toutes les questions que peuvent susciter ces projets de budget

Décisions :

BUDGET COMMUNAL :	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	270 271,00 €	270 271.00 €
Investissements :	233 654.24 €	233 654.24 €

Madame le Maire soumet au vote le budget communal primitif. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

BUDGET FORET :	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	202 400.25 €	697 639.09 €
Investissements :	106 211.97 €	106 211.97 €
Excédent		495 238.84 €

Madame le Maire soumet au vote le budget forêt primitif. Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2025 et reconnaît un excédent de fonctionnement de 495 238.84 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

- Vote des taxes

Madame le Maire rappelle les taux de l'année précédente.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien des taux pour l'année 2025 :

- Taxe habitation 7.72 %
- Taxe foncière (bâti) 21.83 %
- Taxe foncière (non bâti) 5.70 %

Demandes de subvention

Madame le Maire fait part de demandes de subvention.

Après avoir pris connaissance des demandes, le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de :

- 100 € au Souvenir Français
- 100 € à l'amicale des Maires-Un coeur Ukraine
- 100 € à l'amicale des donneurs de sang
- 200 € à Onco Doubs
- 100 € à la Clique du Plateau
- 100 € à l'Association des Anciens Combattants
- 100 € au club du 3^{ème} âge
- 150 € à l'AFM Téléthon

Convention avec le Centre de Gestion pour adhésion au contrat collectif relatif à l'obligation de participer au financement de la complémentaire santé des agents

A compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics devront obligatoirement participer au financement de la complémentaire santé de leurs agents.

Deux solutions possibles : Contribuer à des contrats individuels labellisés souscrits par les agents ou adhérer à un contrat collectif sélectionné via une convention de participation.

A cet égard, le Centre de Gestion propose une convention de participation clé en main, pour accompagner les collectivités dans cette démarche, après une consultation lancée dès maintenant pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

L'exposé étant entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au CDG 25 pour la consultation et prend acte que cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CGA 25. Il autorise Madame le Maire à signer la convention.

Demande de Madame Colette MULLER

- Echange de terrain

Lors du conseil du 11 février, il avait été évoqué l'échange de terrains entre Madame MULLER et la commune.

Le Conseil ne s'était pas opposé à cette demande si les frais de bornage étaient pris en charge par Madame Colette MULLER concernant sa parcelle AB 10.

Après réflexion, la parcelle AB 10 n'étant plus concernée, Madame MULLER réitère sa demande pour échanger uniquement la parcelle AB 29, d'une surface de 0.70 centiares, située à la Combe contre la parcelle AB12 d'une surface de 1.78, placée entre ses deux parcelles avec le versement d'une soulte pour compenser les 1.08 arrhes manquants.

Un débat s'instaure au niveau des servitudes à prévoir. Ce point sera réexaminé lors de la prochaine séance.

- Demande de dévoiement

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu le 19 février 2025 de Madame MULLER relatif à l'implantation de l'ouvrage sur la parcelle AB 44 (combe) correspondant au réseau unitaire (égouts et eaux pluviales) ralliant le dessus de Chatoillon à l'ex décanteur à la Combe.

Les premières recherches dans les archives communales ne mentionnant aucun acte de servitude et aucune indemnité, elle demande une opération de dévoiement.

Madame le Maire indique que ce courrier est transmis à la CCDB, celle-ci ayant dorénavant la compétence assainissement. Une réponse sera apportée en ce sens à Madame Colette MULLER.

- Informations diverses

- Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 00.